

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Mme Christèle WILLER, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle ouvre la séance le vingt-deux juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente-cinq.

PRESENTS : Dominique BERRANG, Sabine BOUDOT, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON (à partir de 19h05), Cindy GREDER, Christine GUTH, Denis HUTTENSCHMITT, Estelle KROPP (à partir de 18h50), Séverine VETTER (à partir de 18h45), Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : néant

ABSENTS NON-EXCUSES : néant

ONT DONNE PROCURATION :

Denise HECHT à Christèle WILLER

Yvon VOLLMER à Christian WEIGEL

Mathieu SCHLEGEL à Bernard BOEGLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Barbara PRZYBYLSKI, secrétaire de mairie.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 JUIN 2025
2. PERSONNEL COMMUNAL
3. TRAVAUX DE RESTAURATION DU MAÎTRE AUTEL
4. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES VOSGES ET RUE DE L'EGLISE
5. TRAVAUX D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE HANGAR
6. TRAVAUX EGLISE
7. TRAVAUX MAISON COMMUNALE
8. ONF – PROGRAMME DE COUPES 2027
9. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
10. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
11. DIVERS

Mesdames VETTER et KROPP arrivent avant la validation du point 1.

Mme Séverine VETTER informe les membres du Conseil des difficultés rencontrées par son commerce en raison de l'installation de 180 caravanes de gens du voyage sur le parking de son entreprise et dans la zone industrielle de Hésingue. Elle a souligné que l'accès aux commerces était bloqué, ce qui a entraîné une baisse significative de son chiffre d'affaires, tendant vers zéro. L'exaspération des commerçants face à l'inaction des autorités publiques a également été exprimée.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 JUIN 2025

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

M. Bernard BOEGLIN informe qu'il souhaite apporter la précision suivante dans le point 7.2 Commissions communales – Lumières bar périscolaire : L'entreprise PARELEC est venue réparer les 2 circuits et faire un devis pour les flashes lumineux au niveau des toilettes et douche de la salle polyvalente.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 et le signe séance tenante.

2. PERSONNEL COMMUNAL

Adhésion à la convention de participation risque « Prévoyance » mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « Prévoyance »

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit de la suite de la procédure pour le renouvellement de la convention de participation Prévoyance pour le personnel à effet du 1^{er} janvier 2026.

Il a tout d'abord fallu donner l'autorisation au Président du CDG pour engager les discussions et conclure un accord collectif local.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local qui a été approuvé par le Conseil Municipal en date du 04 avril 2025.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 a lancé un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, d'une phase de négociation et à la lecture du rapport d'analyse, le groupement CNP Assurances / Relyens a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés dans le cahier des charges.

Ainsi, il est proposé aux collectivités une convention de participation « Prévoyance » à compter du 1^{er} janvier 2026 souscrite auprès de CNP Assurances / Relyens.

Pour rappel :

- La PSC Prévoyance regroupe les garanties destinées à compléter les prestations prévues par le statut de la fonction publique ou par la sécurité sociale (complément de revenu) pour couvrir les risques tels que : l'incapacité temporaire de travail, l'invalidité, la minoration de retraite en cas d'invalidité, le décès ;
- La participation financière de l'employeur à la PSC Prévoyance est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025 avec un minimum de 7 €/mois/agent ;
- Une collectivité qui fait le choix de la convention de participation ne peut pas verser de participation employeur au titre de contrats labélisés ;
- Les collectivités qui adhèrent à la convention de participation Prévoyance doivent engager l'ensemble des démarches d'adhésion pour garantir une couverture de leurs agents au 1^{er} janvier 2026 (pas de reconduction automatique – il s'agit d'un nouveau contrat).

Le Conseil Municipal doit décider si la commune adhère ou non à la convention de participation et fixer le montant de la participation employeur ainsi que les modalités de versement, en général, la commune s'aligne sur SLA.

Mme le Maire explique que les cotisations des assurances ne cessent d'augmenter. C'est pourquoi, afin d'atténuer légèrement la baisse du pouvoir d'achat des agents municipaux, elle propose, comme il a été fait à SLA, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2026, la Participation Prévoyance de la commune conformément au tableau ci-dessous :

PARTICIPATION PREVOYANCE

Critères	Participations mensuelle forfaitaire	Participation annuelle
Agent seul	43 €	516 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 avril 2025 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis n° PSC-P 2025/022 du Comité Social Territorial en date du 22 septembre 2025.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- D'ADHERER à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;
- D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;
- DE FIXER le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de 100% de la cotisation versée par l'agent, à 43 €/par mois /agent.
- D'AUTORISER Mme le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Mme le Maire souhaite préciser que toutes les dépenses détaillées dans les points « Travaux » qui vont suivre ont déjà été inscrites au Budget Primitif. Les ajustements de montants constatés sur certains projets résultent d'évolutions ou de précisions apportées aux programmes mais le budget global voté reste inchangé. C'est pourquoi Mme le Maire propose de valider les montants modifiés tels que détaillés ci-après.

3. TRAVAUX DE RESTAURATION DU MAÎTRE AUTEL

Madame le Maire informe le conseil de l'avancement du dossier. La consultation a été publiée le 24 mai 2025 avec une remise des offres pour le 15 juillet 2025. Nous avons réceptionné 2 offres. L'analyse des offres a été effectuée le 22 juillet 2025 en présence de Mme MENDOUSSE de la DRAC et des membres de la commission des marchés.

Le marché a été attribué à l'entreprise ORPIMENTO de BARR pour un montant de 66 480 €.

Pour mémoire le montant prévu dans le rapport d'étude de la CRRCOA était estimé à 112 000 €

Le montant prévu au Budget Primitif est de 115 000 €.

L'ordre de service de démarrage a été fixé au 22 septembre 2025.

Une réunion de démarrage aura lieu le mercredi 24 septembre 2024 en présence de la DRAC.

Les crédits étant prévus au budget, Mme le Maire a utilisé sa délégation de signature pour signer le marché.

Pour mémoire, le projet est subventionné à hauteur de 40 % soit environ 26 592 € à la place des 45 000 € prévus initialement.

La fondation du Patrimoine a récolté à ce jour 42 900 €. Le surplus devrait permettre de repeindre le pupitre et l'autel pour s'harmoniser avec le Maître Autel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de ces informations.

4. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES VOSGES ET RUE DE L'EGLISE

M. Jacques DUCRON rentre dans la salle à 19h05.

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil que des affaissements importants et une dégradation générale de la voirie ont été constatés sur la rue de l'Eglise et la rue des Vosges. Afin d'évaluer les besoins et d'organiser les travaux, une première réunion a eu lieu le 11 juin 2025 avec le bureau d'études Cocyclique et les membres du Conseil, une visite sur site en juillet et une réunion en visioconférence le 19 août 2025 pour finaliser la demande.

Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux ayant été inscrits au budget primitif, Mme le Maire a validé la mission de maîtrise d'œuvre (MOe) pour un montant de 5 850 € HT soit 7 020 € TTC, correspondant à une enveloppe prévisionnelle de travaux de 100 000 € HT.

À l'issue de la visite sur site, le programme initial a été ajusté. La réfection totale de la rue de l'Eglise n'a pas été retenue car avec la mise en souterrain des réseaux le montant des travaux s'élèverait à 129 910,80 € TTC. L'état de la rue de l'Eglise est encore satisfaisant, c'est pourquoi avec un budget similaire, la commission voirie avec le maître d'œuvre proposent désormais :

- Une tranche ferme pour un montant de 131 919,30 € HT soit 158 303,16 € TTC comprenant :
 - La réfection du tapis d'enrobé et réfection partielle de trottoir de la rue des Vosges entre les n° 22 et 75
 - La reprise du trottoir de la rue de l'Eglise (côté école)
 - La réfection de l'aire de retournement pour le bus
- Une tranche optionnelle pour un montant de 17 067,60 € HT soit 20 481,12 € TTC portant sur :
 - Le tapis d'enrobé de la rue de l'Eglise
- Un montant de 2 993,10 € HT soit 3 591,72 € TTC pour divers et imprévus

Compte tenu de l'évolution du programme et de l'augmentation de l'enveloppe des travaux, il est nécessaire de procéder à un avenant à la mission de maîtrise d'œuvre.

L'avenant 1 à la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 1 550 € HT soit 1 860 € TTC. La mission de Moe passera donc de 7 020 € TTC à 8 880 € TTC.

Une demande de subvention sera adressée à la CeA uniquement pour l'enveloppe fonds communal Alsace (tranche ferme). Le montant devrait s'élever à 34% de la tranche ferme soit environ 44 852,56 € HT.

Un montant de 100 000 € a été prévu au budget pour cette opération.

Mme Estelle KROPP demande la date de début des travaux. Mme le Maire explique qu'en tenant compte des différents délais de procédure, les travaux devraient pouvoir démarrer en avril/mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la modification du programme des travaux tel que présenté ci-dessus
- AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 1 860 € TTC
- VALIDE l'actualisation de l'enveloppe financière des travaux pour un montant prévisionnel de 131 919,30 € HT soit 158 303,16 € TTC pour la tranche ferme et la tranche optionnelle pour 17 067,60 € HT soit 20 481,12 € TTC auxquels s'ajoutent les 2 993,10 € HT soit 3 591,72 € TTC de divers et imprévus.
- AUTORISE Mme le Maire à lancer les procédures nécessaires à la réalisation des travaux et à déposer les demandes de subventions

5. TRAVAUX D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE HANGAR EN AUTOCONSOMMATION.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de la séance du 17 février 2025, une étude de faisabilité a été validée et confiée au bureau d'études Imaée pour un montant de 5 400 € TTC. Cette étude a permis d'identifier le scénario le plus pertinent, à savoir l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur le hangar communal.

Le projet estimé se décompose de la façon suivante :

Poste de dépense	Montant en € HT	Montant en € TTC
Installation de chantier	4 364	5 236,80
Installation photovoltaïque	33 796	40 555,20
Maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle	10 600	12 720
Raccordement au réseau public	~7 300	~8 760
Renforcement de la structure métallique et couverture	48 940	58 728
Remplacement des luminaires en LED	~1 900	~2 280
Total estimé	106 900	128 280

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet, à savoir 225 000 € ont été inscrits, au budget primitif.

Mme le Maire a validé la mission de maîtrise d'œuvre du bureau Imaée pour un montant de 8 100 € HT, soit 9 720 € TTC.

L'ensemble du projet (panneaux + toiture) est subventionnable par le fonds de concours de SLA et la DETR pour l'Etat. Les panneaux par la Région Grand Est - Climaxion

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 16 septembre 2025, avec une date limite de remise des offres fixée au 16 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur le hangar communal tel que présenté ci-dessus.
- VALIDE le montant prévisionnel des travaux à hauteur de 106 900 € HT soit 128 280 € TTC
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la passation du marché de travaux, y compris les contrats avec les entreprises retenues à l'issue de la consultation.
- AUTORISE Mme le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions

Mme le Maire informe les conseillers que PRIMEO n'est pas encore prêt pour la facturation. La Région Grand-Est les accompagne. Il faut encore signer une convention.

6. TRAVAUX EGLISE

Travaux de mise aux normes de l'issue de secours de l'église

Suite au procès-verbal du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du 3 avril 2025, constatant la non-conformité de l'issue de secours de l'église, actuellement d'une largeur de 0,90 m, et prescrivant son élargissement à 1,40 m afin de répondre aux normes de sécurité en vigueur ;

Considérant la nécessité d'engager des travaux pour assurer la sécurité des usagers et la conformité du bâtiment, les devis suivants ont été sollicités

Entreprise	Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
Vincent Maçonnerie	Démolition en façade et sortie du sas vers l'extérieur	15 320,00 €	18 384,00 €
KOCH Électricité	Modification des blocs de secours et luminaires	2 905,00 €	3 486,00 €
MARTINUZZI	Fourniture et pose d'une porte extérieure en bois	13 950,00 €	16 740,00 €
HEINRICH SCHMID (ex Vlym)	Reprise des peintures extérieures et intérieures	1 959,20 €	2 351,04 €
Total		34 134,20 €	40 961,04 €

Le montant inscrit au budget primitif pour cette opération est de 30 000,00 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, :

- **APPROUVE** les travaux de mise aux normes de l'issue de secours de l'église conformément aux prescriptions du SDIS;
- **VALIDE** les devis des entreprises susmentionnées pour un montant total de 40 961,04 € TTC ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toute subvention ou financement complémentaire permettant de couvrir le dépassement budgétaire par rapport au montant initialement prévu.

On demandera des subventions à l'Etat, la CeA et la Région Grand-Est.

7. TRAVAUX MAISON COMMUNALE

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 17 février 2025, qui autorisait la signature des devis relatifs aux travaux de rénovation de la façade de la maison communale, côté Sud-Ouest, avec la mise en place de toîtons pour un montant total de 45 943,20 € TTC.

Cependant, au vu de l'importance du montant et afin d'optimiser les prestations, des devis complémentaires ont été sollicités. Après étude, les devis des entreprises Heinrich Schmid et La Boîte en Bois ont été retenus permettant de réaliser une économie par rapport aux premières propositions.

Les nouveaux devis sont les suivants :

- Entreprise Heinrich Schmid :

Montant : 4 220 € HT, soit 5 064 € TTC

Prestations : application de 2 couches de peinture sur les encadrements de fenêtres et corniches, ainsi que 2 couches de lasure sur les volets battants. Réalisation de joints d'étanchéité entre la maçonnerie et les colombages et lasure sur les colombages. La lasure sur colombage était initialement prévue chez La Boîte en Bois.

- Entreprise La Boîte en Bois :

Montant initial : 17 085,25 € HT

Prestations : mise en place de toîtons et petite restauration.

Déduction des prestations de lasure sur colombage déjà prises en charge par Heinrich Schmid : 1 876 € HT

Montant final retenu : 15 209,25 € HT, soit 18 251,10 € TTC.

Le montant total des travaux s'élève donc à : Heinrich Schmid + La Boîte en Bois : 23 315,10 € TTC

Mme le Maire précise que ces travaux peuvent bénéficier de subventions à hauteur de :

- 20 % du montant éligible par la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)
- 10 % par Saint-Louis Agglomération (SLA)

- Et va tenter la Région Grand Est pour la sauvegarde du patrimoine.

Pour mémoire, le budget primitif 2025 prévoyait une enveloppe de 47 500 € TTC pour les travaux de toiture et de peinture. Le nouveau montant reste donc largement dans l'enveloppe budgétaire prévue.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, :

- APPROUVE les devis complémentaires, lesquels présentent une qualité supérieure aux premières offres.
- VALIDE les devis des entreprises Heinrich Schmid et La Boîte en Bois pour un montant total de 23 315,10 € TTC.
- AUTORISE Mme le Maire à signer les devis et tous documents afférents à la réalisation des travaux.
- AUTORISE Mme le Maire à demander les subventions auprès de la CeA, de Saint-Louis Agglomération et de tout autre organisme.

8 ONF – PROGRAMME DE COUPES 2027

M. Denis HUTTENSCHMITT présente le programme de coupe 2027.

Vu le Code forestier et notamment ses dispositions relatives à la gestion des forêts communales,

Vu le plan d'aménagement forestier en vigueur,

Considérant la nécessité de prendre en compte l'état d'assiette pour les coupes programmées à l'automne 2026 et l'hiver 2026-2027, en vue de l'exercice forestier 2027,

Considérant les prévisions de martelage et de récolte sur les parcelles suivantes :

- Parcelle n°10 : superficie de 1,87 ha, volume prévisionnel de 60 m³/ha, soit un total estimé de 112,2 m³ ;
- Parcelle n°2 : superficie de 2,48 ha, volume prévisionnel de 50 m³/ha, soit un total estimé de 124 m³ ;

Considérant la proposition tarifaire de l'entreprise KLEINHANS Frédéric, prestataire en travaux forestiers, pour les opérations de bûcheronnage, cubage et débardage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE l'état d'assiette** pour les parcelles n°10 et n°2, dont les coupes seront réalisées durant l'hiver 2026-2027, pour un volume total prévisionnel de **236,2 m³**.
- **VALIDE les prix unitaires** des travaux forestiers proposés par l'entreprise **KLEINHANS Frédéric**, selon les modalités suivantes :

Nature des travaux	Tarif unitaire
Abattage et façonnage feuillus BO/BIL	17 €/m³
Cubage bois d'œuvre (BO)	1 €/m³
Cubage bois industrie (BIL)	2 €/m³
Travaux à l'heure – bûcheron	40 €/h
Abattage et façonnage résineux BO/BIL	19 €/m³
Débardage feuillus/résineux BO/BIL	13,50 €/m³
Travaux à l'heure – tracteur	92 €/H

- **AUTORISE Mme le Maire** à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

9. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

9.1 COMMISSION URBANISME

- **Déclarations préalables :**

Référence : DP 068 061 25 00015

Demandeur : HEATHCOTE Daniel
Objet : Panneaux solaires
Localisation du terrain : Section 17 Parcelles 195, 196, 359
Adresse du terrain : 47a, rue des Fleurs
Superficie : 750 m²

Référence : DP 068 061 25 00016
Demandeur : France RENOVE HABITAT
Objet : Panneaux solaires
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 259
Adresse du terrain : 31, rue des Fleurs
Superficie : 212 m²

Référence : DP 068 061 25 00017
Demandeur : SEVEA ENERGY
Objet : Panneaux solaires
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 248
Adresse du terrain : 12, Allée des Cerisiers
Superficie : 564 m²

Référence : DP 068 061 25 00018
Demandeur : PHOTO CLIM
Objet : Panneaux solaires
Localisation du terrain : Section 01 Parcelles 39,40,230,218
Adresse du terrain : 2, rue des Vergers
Superficie : 735 m²

Référence : DP 068 061 25 00019
Demandeur : VD SERVICES
Objet : Panneaux solaires
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 459
Adresse du terrain : 12, rue du Vignobles
Superficie : 783 m²

Référence : DP 068 061 25 00020 (*classé sans suite*)
Demandeur : QORIA Sofiane
Objet : Clôture
Localisation du terrain : Section 05 Parcelle 73
Adresse du terrain : 27, Vieille rue de Hagenthal
Superficie : 1004 m²

Référence : DP 068 061 25 00021
Demandeur : BOEGLIN Martine
Objet : Division en vue de construire
Localisation du terrain : Section 17 Parcelles 292, 143, 480
Adresse du terrain : 54, rue des Fleurs
Superficie : 1319 m²

Référence : DP 068 061 25 00022
Demandeur : T.D.F
Objet : Ombrière photovoltaïque
Localisation du terrain : Section 04 Parcelle 80
Adresse du terrain : « Pfiffer »
Superficie : 2946 m²

- **Permis de construire :**

Référence : PC 068 061 25 00005
Demandeur : GOETSCHY Thierry
Objet : Rénovation maison & construction de garages
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 130
Adresse du terrain : 16, rue de Hégenheim
Superficie : 982 m²

- **Permis de démolir :**

Référence : PD 068 061 25 00001
Demandeur : BOEGLIN Bernard
Objet : Démolition grange attenante
Localisation du terrain : Section 02 Parcelles 144, 146, 147
Adresse du terrain : 2, rue des Landes
Superficie : 3741 m²

- **Certificats d'urbanisme :**

Référence : CU 068 061 25 00014
Demandeur : Maître GREWIS
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 51
Adresse du terrain : 3, rue des Vergers
Superficie : 232 m²

Référence : CU 068 061 25 00015
Demandeur : Maître GREWIS
Localisation du terrain : Section 03 Parcelles 200, 201
Adresse du terrain : 20, rue de Wentzwiller
Superficie : 919 m²

Référence : CU 068 061 25 00016
Demandeur : Maître GREWIS
Localisation du terrain : Section 09 Parcelles 281, 282
Adresse du terrain : 77, rue des Vosges
Superficie : 608 m²

Référence : CU 068 061 25 00017
Demandeur : Maître PIN
Localisation du terrain : Section 17 Parcelles 470, 471
Adresse du terrain : Rue des Fleurs
Superficie : 466 m²

Référence : CU 068 061 25 00018
Demandeur : Maître COLLINET
Localisation du terrain : Section 02 Parcelle 70
Adresse du terrain : 2, rue du Soleil
Superficie : 117 m²

Monsieur Denis HUTTENSCHMITT informe les conseillers municipaux qu'à la suite des réclamations formulées par les agriculteurs, les dos d'âne situés rue du Golf seront retirés la semaine prochaine. En effet, les remorques agricoles, une fois chargées, ne parviennent pas à franchir ces dispositifs.

Une réunion s'est tenue entre les représentants de SLA, les agriculteurs et M. HUTTENSCHMITT, au cours de laquelle une nouvelle solution a été envisagée. Celle-ci pourrait être mise en place en 2026.

Madame Cindy GREDER souligne que cette portion de rue est particulièrement dangereuse, car beaucoup d'enfants y jouent.

Le secrétariat se chargera d'informer la Police Municipale ainsi que la Brigade Verte du retrait des ralentisseurs, afin qu'ils renforcent les contrôles dans ce secteur.

M. Christian WEIGEL signale que des barbecues et des dépôts sauvages sont régulièrement observés à proximité de la station de gaz, au lieu-dit Oberfeld. Afin de limiter ces nuisances, il propose l'installation d'un panneau "interdit sauf riverains". Le secrétariat est chargé de vérifier le classement du chemin et de prendre contact avec la Brigade Verte.

Mme le Maire informe que les recherches de fuites de la rue des Fleurs sont en cours.

M. Christian WEIGEL demande si la rue de Hégenheim sera refaite en 2026. Mme le Maire répond que le dossier est plus compliqué car il s'agit d'une route départementale et qu'il faudra enfouir les réseaux impliquant des dépenses plus élevées. Pour le moment c'est Primeo qui prévoit d'enfouir les lignes électriques.

9.2 COMMISSIONS COMMUNALES

Mme le Maire résume les différents points de Mme Denise HECHT:

Évènements 2026 à prévoir: petit déjeuner citoyen le 5 ou 12 juillet 2026? l'assemblée propose de prévoir les deux dates pour l'instant, CCAS: fête des bébés le 7 février 2026, repas de Noël des seniors probablement le 5 décembre.

Petit déjeuner citoyen: Lors de la clôture des inscriptions, le 30 juin, nous avons 190 inscriptions. Les commandes ont été passées à ce moment-là. Pour ne pas décevoir les retardataires, nous avons continué à accepter les inscriptions: 56 entre le 2 et le 12 juillet, ce qui nous met à 270 convives + éventuellement quelques non-inscrits. Ceci explique que certaines denrées aient été épuisées dès 11h30.

Le centre de préparation militaire Marine de Belfort nous a envoyé une affiche destinée aux jeunes de 16 à 20 ans les invitant à participer à l'une de leurs formations en plusieurs week ends à Belfort, suivis d'une semaine sur une base navale à Brest. Nous avons envoyé l'affiche avec un mot d'accompagnement à un total de 72 jeunes Buschwillerois de cette tranche d'âge.

CCAS:

Plan canicule: envoi aux seniors de 68 ans et plus d'un questionnaire permettant de s'inscrire au registre des personnes vulnérables de la commune; nous avons reçu 21 inscriptions. Le CCAS contacte ces personnes par téléphone lors d'épisodes de canicule. Ceci est possible également lors de grands froids.

Notre lâcher de ballons du petit déjeuner citoyen est définitivement enterré: un arrêté préfectoral du 3 avril 2025 interdit de façon permanente les lâchers de ballons de baudruche, ballons lumineux et lanternes célestes. Tous les types de ballons sont de nature à entraîner l'abandon de déchets dans la nature

Excursion des seniors : elle a eu lieu le jeudi 18 septembre direction le Paradis des Sources de Soultzmatt, après un petit déjeuner à la Ferme des Moines à Thierenbach; 44 participants.

Affaires Scolaires : Mme le Maire informe les conseillers qu'il y a 74 élèves répartis de la façon suivante :

- Cycle 1 bilingue- cours en Français : 24 élèves - Mme STINNER
- Cycle 1 bilingue- cours en Allemand : 24 élèves - Mme JUDEX
- Cycles 1 & 2 monolingue : 23 élèves - Mme Isabelle VONESCH (directrice)
- Cycles 2 & 3 : 27 élèves - Mme Stéphanie DUCAZEUX

Mme Estelle KROPP fait un point sur la rentrée scolaire : après discussion avec les parents d'élèves, les retours sont bons malgré la fermeture de classe. Le maintien du poste d'ATSEM à mi-temps contribue fortement au bon fonctionnement de la classe bilingue.

Mme Cindy GREDER informe que les parents d'élèves remercient la municipalité pour le maintien du poste d'ATSEM. Il y a une bonne coordination au sein de l'équipe pédagogique. Les classes sont calmes et harmonieuses.

Sorties piscine : Un animateur périscolaire accompagne les élèves. Mme KROPP suggère de lui offrir un panier cadeau en fin d'année pour le remercier. Le secrétariat doit se renseigner afin de déterminer s'il intervient bénévolement ou non.

Périscolaire : Madame le Maire indique que 15 places sont actuellement disponibles au périscolaire de Buschwiller, alors que la commune de Hégenheim manque de capacité d'accueil. L'association Jeunesse et Avenir, qui gère les deux structures, étudie la possibilité d'accueillir, à l'année scolaire, les enfants de Hégenheim à Buschwiller, en mettant

en place un service de mini-bus pour assurer les trajets. Des discussions sont en cours à ce sujet entre les différentes parties.

Mme le Maire informe les conseillers qu'à la suite de l'orage survenu le 28 août 2025, la foudre, bien qu'elle ne soit pas tombée directement sur le paratonnerre, a néanmoins endommagé le système électronique du bâtiment mairie-école. L'ascenseur a subi des dégâts, nécessitant une recherche de panne approfondie et le remplacement d'une carte électronique, pour un coût total de 3 522,37 € TTC. La réparation de l'ascenseur a pris un mois. Par ailleurs, la sonnette de la mairie est hors service, tout comme un routeur et un téléphone du secrétariat. Le routeur de l'école est également hors service, privant l'école de téléphone et d'internet. Le prestataire informatique a installé une box de secours à l'école maternelle et raccordé provisoirement le primaire sur le WIFI de la mairie. Le devis d'EXENTA relatif aux dégâts électriques s'élève à 6 607,20 € TTC. L'alarme incendie est également défectueuse dans l'ensemble du bâtiment mairie-école. Une déclaration de sinistre a été déposée auprès de la CIADE, cependant en raison de la vétusté du matériel, une part importante des frais restera à notre charge.

Mme Sabine BOUDOT informe le conseil municipal de la mise en place, à partir du mois de décembre, de conteneurs dédiés aux biodéchets sur les sites d'apport volontaire existants. Chaque foyer recevra une petite poubelle accompagnée de sacs en papier pour la collecte des biodéchets. Ces sacs devront ensuite être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet, qui seront vidés deux fois par semaine.

S'en suit une discussion sur le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. Denis HUTTENSCHMITT s'interroge sur l'organisation du service périscolaire face à cette nouvelle gestion des déchets. Mme BOUDOT répond que le périscolaire pourra faire une demande auprès de SLA pour obtenir un bac à biodéchets de plus grande capacité. Elle précise que si la demande émane d'une association, la collecte sera gratuite, tandis qu'elle sera payante si elle provient de la commune.

Le secrétariat est chargé de contacter le périscolaire afin qu'il demande des bacs adaptés auprès de SLA.

Commission bâtiments :

M. Bernard BOEGLIN présente les différents points traités lors de la commission bâtiments :

Mairie-Ecole :

Suite à l'installation de films solaires argent 70C sur la verrière de l'école maternelle, l'équipe enseignante a fait part d'un retour très positif avec une diminution de la température par rapport aux autres salles.

À la demande de Mme le Maire, un devis complémentaire a été sollicité auprès de SIGNEST afin d'équiper l'ensemble des autres fenêtres de l'école ainsi que celles de la mairie, côtés Sud, Est et Ouest

Le devis reçu concerne l'intégralité des surfaces vitrées du bâtiment mairie-école.

Le montant global du devis est de 8 314,10 € HT soit 9 976,92 € TTC pour l'ensemble des fenêtres.

Les films solaires sont éligibles à une subvention de SLA à hauteur de 50%.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, :

- APPROUVE la pose de films solaires sur l'ensemble des fenêtres du bâtiment Mairie-Ecole.
- VALIDE le devis de l'entreprise SIGNEST pour un montant total de 8 314,10 € HT soit 9 976,92 € TTC.
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis et tous documents afférents à la réalisation de cette installation.
- AUTORISE Mme le Maire à déposer une demande de subvention auprès de Saint-Louis Agglomération et de tout autre organisme.

Destratificateur Salle Polyvalente : L'entreprise ADAR a procédé à l'installation du destratificateur au plafond de la salle polyvalente. Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, l'appareil est désormais opérationnel. Nous pourrions constater son efficacité une fois le chauffage mis en route. M. BOEGLIN tient à rappeler que cette installation n'a engendré aucun coût pour la commune : les 2 217,38 € ont été intégralement pris en charge dans le cadre du dispositif d'économies d'énergie, notamment via le Certificat d'Économie d'Énergie (CEE).

Périscolaire : le lave-vaisselle est partiellement hors service, l'aspiration du produit vaisselle est défectueuse. M. BOEGLIN a demandé à l'entreprise Techno Froid d'intervenir en urgence.

Réunion du Conseil de Fabrique du 04 juillet 2025 : Lors de la réunion, plusieurs points ont été abordés, notamment les finances, l'organisation du repas paroissial prévu le dimanche 16 novembre 2025 à la salle polyvalente, ainsi que les modalités et le planning de préparation.

Le dossier relatif à la restauration du Maître-Autel a été discuté, conformément au point 3 de l'ordre du jour. Les travaux concernant la sortie latérale de l'église ont été évoqués au point 6 du présent conseil.

La date de la prochaine réunion a été fixée au vendredi 3 octobre 2025.

Assemblée générale de l'Adauhr du 26 juin 2025 à 16h à Meyenheim. À cette occasion, plusieurs points essentiels ont été présentés aux membres :

La réunion a débuté par la présentation de la politique générale de l'agence, suivie du rapport d'activités pour l'année 2024 et des comptes arrêtés au 31 décembre 2024. Les prévisions budgétaires pour les années 2026 à 2028 ont également été exposées, ainsi que les effectifs de l'agence et les modalités de cotisation annuelle.

Concernant les types de conseils apportés aux différents collèges, notamment aux communes rurales, les interventions se répartissent comme suit :

- Les procédures d'urbanisme représentent la part la plus importante avec 40,8 %.
- Les autorisations du droit des sols (ADS) comptent pour 11,5 %.
- Les équipements et bâtiments publics pour 7,8 %.
- Les traitements spatiaux et informatiques pour 3,2 %.
- Les recours et infractions pour 2,5 %.
- Enfin, les autres domaines tels que la fiscalité ou les études de faisabilité représentent 6,3 %.

Au 30 juin 2025, le nombre d'adhérents reste stable avec 293 membres répartis en quatre collèges :

- 233 communes rurales
- 41 communes urbaines
- 18 EPCI ou syndicats
- La Collectivité européenne d'Alsace

Les cotisations annuelles sont fixées à 275 € pour les communes rurales de moins de 1 500 habitants, et à 550 € pour celles de plus de 1 500 habitants.

En matière budgétaire, une baisse de 50 % des dépenses d'investissement entre 2024 et 2025 impose une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les prévisions sont les suivantes :

- 2026 : 3 006 000 €
- 2027 : 3 094 000 €
- 2028 : 3 186 000 €

Des difficultés de recrutement ont également été évoquées. Sur 42 postes ouverts, seuls 37 sont pourvus. Dans la filière technique, 29 agents occupent les 34 postes disponibles.

La réunion s'est conclue dans une ambiance conviviale autour du traditionnel verre de l'amitié.

Prochaines réunions prévues pour M. BOEGLIN

Réunion Primeo Energie mardi 30 septembre 2025 à 17h à MUNCHENSTEIN

Réunion du Conseil de Fabrique vendredi 3 octobre 2025 à 19h au Presbytère

Commission Habitat vendredi 10 octobre 2025 à 17h à Blotzheim.

Le Don du Sang à BUSCHWILLER initialement prévu le jeudi 30 octobre a été reporté au lundi 3 novembre 2025.

Commission Patrimoine et Infrastructure mardi 18 novembre 2025 à 18h à SLA.

10. RAPPORT DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Mme le Maire résume les différentes réunions auxquelles Mme Denise HECHT a assisté.

Réunion DSP Véolia: PFAS: le dernier "Mieux ensemble" de SLA consacre une page aux PFAS, ainsi que l'Alsace du 12.09.2025.. Il convient de rappeler que c'est SLA qui distribue l'eau potable par l'intermédiaire de Véolia, non pas la commune. C'est donc SLA qui est à même de répondre le mieux aux questions des utilisateurs.

Brunch du 1er août à Schönenbuch: les communes ayant des frontières communes avec Schönenbuch sont invitées à la fête nationale. Il y a deux discours, celui du maire et celui d'une personnalité politique. Bien que n'ayant qu'environ 200 m de frontière commune, Buschwiller est invitée également. Le maire ne manque pas de remercier ses voisins alsaciens pour leur présence.

11. **DIVERS**

Dates des réunions à venir :

- 27 octobre 2025 à 19h - Réunion des présidents des associations de Buschwiller
- 10 novembre 2025 à 19h15 - CCAS
- 1^{er} décembre 2025 à 19 h – MAD
- 6 décembre 2025 – Repas des Seniors inviter tout le conseil municipal
- 15 décembre à 18h30 – Conseil Municipal

Mme le Maire rappelle à tous la journée des familles du Conseil Municipal qui débutera dimanche 28 septembre à 10h00. Les conjoints et enfants sont attendus à partir de 12h.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h40.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 JUIN 2025
2. PERSONNEL COMMUNAL
3. TRAVAUX DE RESTAURATION DU MAÎTRE AUTEL
4. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES VOSGES ET RUE DE L'EGLISE
5. TRAVAUX D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE HANGAR
6. TRAVAUX EGLISE
7. TRAVAUX MAISON COMMUNALE
8. ONF PROGRAMME DE COUPES 2027
9. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
10. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
11. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER Christèle	Maire		
HECHT Denise	1 ^e adjointe	Excusée	Christèle WILLER
HUTTENSCHMITT Denis	2 ^e adjoint		
BOUDOT Sabine	3 ^e adjointe		
BOEGLIN Bernard	4 ^e adjoint		
BERRANG Dominique	conseiller		
DUCRON Jacques	conseiller		
GREDER Cindy	conseillère		
GUTH Christine	conseillère		
KROPP Estelle	conseillère		
SCHLEGEL Mathieu	conseiller	Excusé	Bernard BOEGLIN
VETTER Séverine	conseillère		
VOLLMER Yvon	conseiller	Excusé	Christian WEIGEL
WEIGEL Christian	conseiller		